

Comité de scrabble du Languedoc-Roussillon

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 SEPTEMBRE 1989

Participants :

Etaient représentés, le plus souvent par plusieurs membres les Clubs de :

ALES	MONTPELLIER
BAGNOLS	NARBONNE
BEZIERS	NIMES
CAP D'AGDE	PERPIGNAN
LA GRANDE MOTTE	SETE
LUNEL	VAUVERT

I - LE BILAN DE LA SAISON ECOULEE

Le bilan d'activités présenté par la Présidente et le bilan financier (voir pièce jointe) présenté par la trésorière sont approuvés à l'unanimité.

II - DEBATS ET DECISIONS

1) FINANCES

Bien que les recettes s'annoncent moins importantes (pas de championnat scolaire !), les décisions suivantes sont prises :

- maintenir l'aide aux joueurs suivant les mêmes principes que jusqu'à ce jour.
- Ouvrir un crédit pour les scolaires de 5 000 Francs
- Au niveau des investissements, acheter un ordinateur plus performant, qui permette la gestion des PAP et des TRAP, et accessoirement, l'utilisation du DUPLISCR.

2) COMPETITIONS

2-1 - PAP

Un quota supplémentaire devant être attribué au Comité Régional, il est décidé de doter de 3 PAP supplémentaires les 2 Clubs excentrés qui sont demandeurs : ALES et PERPIGNAN.

.../...

2-2 - TRAP - Principes adoptés :

• Aspect financier :

Pas de dotation à l'occasion des TRAP

Droits de table :

30 francs pour les licenciés

50 francs pour les non licenciés

• Organisation :

- 1 pour le Club de NIMES

- 1 à l'occasion du tour de France de Raymond à BEZIERS
(hors quota)

Depuis l'Assemblée Générale, il convient d'ajouter :

- le simultané mondial,
- l'éliminatoire de la Finale Régionale,
- la phase régionale des Interclubs.

2-3 - PHASE REGIONALE DES INTERCLUBS

Décisions prises :

• MONTPELLIER I est qualifié d'office. Il est décidé de dispenser également de cet éliminatoire PERPIGNAN I et LUNEL I.

Ces trois équipes assureront l'arbitrage.

• Les équipes pourront comporter jusqu'à 7 joueurs, comme le règlement l'autorise.

• Le classement scratch est adopté à l'unanimité, à savoir : plus de poules, mais qualification du 1/3 des équipes arrivant en tête.

2-4 - ELIMINATOIRE DE LA FINALE REGIONALE

Reconduction des principes déjà en vigueur, à savoir :

En sont dispensés :

- les joueurs classés en 1ère, 2ème, 3ème et 4ème série
- les 15 premiers de la Phase I du Championnat de France

3) CLASSEMENT REGIONAL

Seront classés en 7ème série (régionale) les joueurs ayant obtenu au minimum 40 points aux PAP jouées dans le Comité.

4) REFLEXION SUR L'AVENIR DE LA GESTION DU COMITE

4-1 - Le bureau sortant (qui terminera son mandat en Septembre 1990) fait la proposition suivante :

- Rémunérer une personne - a minima - pendant la saison 1989-90, en lui confiant une partie de la charge de travail,
- Cette expérience constituerait une première étape, dans la perspective d'étendre ses attributions jusqu'à un travail à mi-temps.

- La rémunération du travail confié pour la saison à venir est évaluée à 9 000 francs, à verser sous forme de vacations.
- Cette somme représente une charge de 30 francs par joueur licencié dans le Comité Régional. Chaque Club aurait à verser 30 francs x X licenciés, à charge pour lui de se trouver les sources de financement pour cette somme supplémentaire à dégager du budget.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

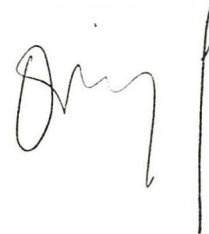
- 4-2 - Toutefois, une telle perspective n'exclut pas que des membres du Comité Régional auront à prendre le relais du bureau.
- Il semble impossible de continuer à faire peser sur un seul Club toutes les charges. Il y aurait lieu d'étudier comment le travail pourrait éclater entre plusieurs points, ce qui supprimerait l'unité de lieu du bureau.
 - Dans cette perspective, et pour avoir trouvé des solutions avant l'Assemblée Générale de Septembre 1990, il est décidé d'organiser une Assemblée Générale en Janvier prochain.
 - La contribution à verser par chaque Club sur la base de 30 frs par licencié est ajournée jusqu'à la date de cette Assemblée Générale.

III - DESIGNATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Voir dans le procès verbal ci-joint du Conseil d'Administration, la composition du Conseil pour la Saison 1989-90.

La séance est levée à 11 heures 15.

La Présidente



BILAN FINANCIER POUR LA SAISON 1988 - 1989

<u>RECETTES</u>	
Licences	7 051
Tournois	28 545
Tournoi d'ARLES	800
P A P	4 889
Solde Championnat Scolaire	4 446
Solde Exercice Précédent	8 992

TOTAL 54 723

=====

<u>DEPENSES</u>	
Tournois	13 155
Fonctionnement :	
Secrétariat	3 993
Papier Comité	953
Assurances.....	250
Frais de Déplacement	2 132
Achat de coupes	652
Aide aux joueurs	12 350
Investissement en matériel :	
. 2 tableaux)	
. Sono).....	11 805
. Minuteur)	
. Numéros de tables)	

TOTAL 45 290

=====

/ SOLDE : 9 433 /

Comité de scrabble du Languedoc-Roussillon

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 17 SEPTEMBRE 1989

CLUBS	PRESENTS	ABSENTS
ALES	Fr. ROUSSEL <u>H. SANCHEZ</u>	
BAGNOLS	<u>C. BAUDRILLAT</u> C. ROQUES	
BALARUC		<u>J. CONORT</u>
BEZIERS	C. GACHET <u>A. ROUGEOT</u>	R. GARIMOND B. MELINE
CAP D'AGDE	<u>JL THOMASSET</u>	
CARCASSONNE		<u>A. CUIN</u>
LA GRANDE MOTTE		<u>P. POUJOL</u>
LUNEL	<u>D. BROTONS</u> L. BUNEL J. REICHEL	
MANDUEL		<u>M. GALARDO</u>
MONTPELLIER	<u>O. BERNADE</u> J. GOUTIERS S. GRAS Ch. VIGROUX	
NARBONNE		<u>R. COLOMBIER</u>
NIMES	R. BERNON A. BOBILLO <u>J. GAZEILLES</u>	S. DOMB
PERPIGNAN	E. BASSO P. POMPIDOR J. PROST	<u>L. PIERRARD</u>

CLUBS	PRESENTS	ABSENTS
PEZENAS		<u>M. BOINEAU</u>
SETE	<u>S. BARDY</u>	P. CONGRAS
TREBES		<u>M. CARBONNEIL</u>
VAUVERT	<u>A. BERNET</u>	
VILLEMUSTAUSOU		<u>J. DEDIEU</u>
Délégué Scolaire	B. BASCOU	

(Les noms des Présidents sont soulignés)

DIFFERENTS POINTS ABORDES

1) Désignation du BUREAU

Présidente	Odette BERNADE
Secrétaire	Christian VIGROUX
Trésorière	Simone GRAS
Responsable des tournois	Jeanine GOUTIERS

2) Elaboration du calendrier pour la saison 1989-1990

(Ce calendrier a été adressé lors d'un précédent envoi.)

La séance est levée à 12 heures 15.

La Présidente

